

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, M. FERRER, Mme VACQUE, M. DI PALMA, FORGUES, THIOLON.

**POUVOIRS : Mme LAGUE à M. DI PALMA
M. DUREAU à M. FERRER
Mme CASTERA à Mme CARTRON**

EXCUSES : M. CLAVAUD, Mme GALINOU

ABSENT : M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VACQUE

CONVOCATION du 05.04.2024

ORDRE DU JOUR :

Compte Administratif et compte de Gestion 2023,
Examen et vote des taux 2024,
Examen et vote du budget primitif 2024,
Plan de formation mutualisé triennal 2023-25,
Dossiers en cours,
Questions diverses.

1. Compte Administratif et compte de Gestion 2023.

- Fonctionnement :
Dépenses : 432 563,69 €
Recettes : 523 866,67 €
Excédent : 191 929,28 € avec un excédent reporté de 100 626,30 €
- Investissement :
Dépenses : 38 466,67 €
Recettes : 78 904,48 €
Déficit : 23 822,88 € avec un déficit reporté de 64 260,69 €

Soit un résultat de clôture de **168 106,40 €**.

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité et le compte administratif 2023 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

2. Affectation du résultat.

001 : déficit d'investissement reporté = 23 822,88 €
002 : excédent de fonctionnement reporté = 168 106,40 €
1068 : affectation du fonctionnement vers l'investissement = 23 822,88 €

3. Examen et vote des taux 2024.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2023 pour l'année 2024.
Taxe Foncier Bâti : **18,90 %** et Taxe Foncier Non Bâti : **84.01 %**
Les élus acceptent à l'unanimité.

4. Examen et vote du Budget 2024.

Monsieur le Maire présente le Budget, il est voté à l'unanimité.
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **663 549,40 €**.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **134 154 €**.

5. Plan de formation mutualisé triennal 2023-25.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour satisfaire à notre obligation d'établissement d'un plan de formation annuel ou pluriannuel pour nos agents, le CNFPT antenne Lot-et-Garonne, a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire marmandais, visé favorablement par le CST du DG 47 en date du 28 novembre 2023.
Les élus décident d'adopter ce Plan de Formation Mutualisé.

6. Dossiers en cours.

La proposition de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a reçu un avis favorable de CST du CDG47 en date du 02/04/24. Ladite prime sera versée aux agents qui répondent aux conditions au mois de mai.

7. Questions diverses.

La cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 aura lieu au Monument aux Morts le :
Mercredi 08 mai 2024 à 12 heures.

La séance est levée à 21 heures 45.

La secrétaire de Séance
Claudine VACQUÉ.

Le Maire
Pierre IMBERT.